

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 11 MARS 2021

N° 2021-05-07

L'an deux mille vingt et un, le onze mars à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du quatre mars deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire à Buis-les-Baronnies, sous la Présidence de Claude AURIAS :

La présente séance se déroule dans le cadre de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire.

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 134 Présents (mini 30) : 65
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 253 Présentes : 96 Exprimées par pouvoirs : 72 Total (mini 128) : 168
Quorum atteint

3 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs chacun de 6 voix)

Mounir AARAB, Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

2 représentants du Conseil départemental de la Drôme (porteurs chacun de 7 voix)

André GILLES, Corinne MOULIN

4 représentants des EPCI (porteurs chacun de 2 voix)

Gilles CREMILLIEUX, Robert GARCIN, Jean-Paul MAZEL, Pascale ROCHAS

57 représentants des communes, commune associée et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)

BERNARD Sébastien, BERTELLI Bruno, BESSON Dominique, BILCOQ Patricia suppléante, BOMPARD Marc, BOURSAUX Philippe suppléant, BREDY Muriel, BRETTON Hélène, CAMP Christophe, CANIZAREZ Gérard suppléant, CHAREYRE Laurent, CHAUVET Véronique, CIRER-METHEL Pascal, CLARY Laurence suppléante, COURBET Viviane, CREMILLIEUX Gilles, DALSTEIN Pierre, DECONINCK Stéphane, DECORTE Julien, DUQUENOY Jason, FERRIGNO Rosy, FORSANS Jean-Louis suppléant, GAILLARD Timothée, GARCIN Robert, GAUTIER Adrien suppléant, GENTIL Anne, HAMARD Marc, JAN Maryvonne, LABROT Alain, LANTEAUME Catherine, LAPIE Claire, MALLIÉ Dominique, MEGE Patrick, MICHELI Jérôme suppléant, NICOLAS-TRUPHEMUS Bernard suppléant, NORIS Jennifer, PASERO Jean-Noël, PECH-RABASSE Martine, PELACUER Jean-Marc, PELOUX Nicole, PIZZA Muriel, PRUNSTER Magali, ROBERT Didier, ROLLAND Michel, ROUSSELLE Didier, SZTUKA David suppléant, RUYSSCHAERT Christelle, SABATIER Philippe, SAVIGNAT Géraldine, SCHÜLER Jean, TARDY Lionel, TAVERNA Adriano, THIERRY Xavier, TRACOL Yann, VELLAS Sylvain, YAFFEE Caroline.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Jacqueline BOUYAC à Claude AURIAS, Jean GARCIA et Michel GREGOIRE à Sébastien BERNARD, Marlène MOURIER à Didier-Claude BLANC, Océane CARTOUX et Marie FLOQUET à Bruno BERTELLI, Laurence GIRARD à Dominique BESSON, Éric RICHARD à Philippe BOURSAUX, Claudine GOURDON à Muriel BREDY, Christian BARTHEYE à Laurent CHAREYRE, Vincent JACQUEMART et Renée MAOUI à Gilles CREMILLIEUX (Orpierre), Françoise PINET à Gilles CREMILLIEUX (CCSB), Monique BALDUCHI et Fabienne BARBANSON à Stéphane DECONINCK, Sophie LACOSTE-PERICARD à Jean-Louis FORSANS, Florent ARMAND à Adrien GAUTIER, Prunelle LIEVAUX à Claire LAPIE, Sébastien DUPOUX à Jérôme MICHELI, Marie-Pierre MOUTON à Corinne MOULIN, Chantal EYMEOD à Nicole PELOUX, Pierre COMBES et Jean-Jacques MONPEYSSSEN à Pascale ROCHAS, Françoise CASALINO à Christelle

RUYSSCHAERT, Jeannie DENIEAULT et Alain JEUNE (CCPD) à Lionel TARDY, Danielle TOUCHE à Caroline YAFFEE.

Délégués excusés

Éric BARTHELEMY, Virginie CARDINE, Lamia CONTRUCCI, Fabrice FROMENT, Sylvie GARNERO, Christian GODART, Franck MUCKE, Roland PEYRON, Laurent RIVIERE, Serge ROUX, Gérard TENOUX.

Invités excusés

Christophe BONAL DDT de la Drôme

Participaient également à la réunion :

Robert GLEIZE suppléant, Henri GRAUGNARD suppléant.

Sébastien NINON (chargé de mission Pnr – Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur)

Monsieur Gilles CREMILLIEUX est nommé secrétaire de séance.

Objet : Adhésion à Cap-Rural – année 2021

Rapport :

Le Président expose :

Cap Rural est un centre de ressources sur les pratiques et les métiers du développement local. Sa vocation est de promouvoir le développement des territoires ruraux et péri-urbains d'Auvergne-Rhône-Alpes pour :

- Renforcer l'ingénierie par les compétences et les savoir-faire
- Proposer des méthodes et des outils innovants
- Susciter le partage d'expériences et la diffusion des connaissances.

Agissant au plus près des acteurs de terrain et favorisant leur décroisement, Cap Rural se voit confier depuis 2009 par la Région et l'État la mission de réseau rural régional.

Cap Rural propose notamment des services en continu et organise annuellement une soixantaine de sessions de formation adaptées aux besoins des collectivités et aux enjeux de développement. Cap Rural possède une expérience unique en matière de professionnalisation des agents de développement et de création d'activités en milieu rural.

Le montant 2021 de l'adhésion pour les Parcs naturels régionaux s'élève à 500 €.

Délibération :

- ◆ Considérant les besoins et l'intérêt des ressources proposées par Cap Rural

Après en avoir délibéré, par 163 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** d'adhérer à Cap Rural pour l'année 2021 pour un montant de 500 €
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS